



# Institut de formation continue

—  
GROUPE **vyv**

## **Formation à destination des sages-femmes**

Pratique de la consultation gynécologique et animation d'ateliers sur la vie affective et sexuelle auprès de femmes en situation de handicap.



# Sommaire

|  |          |
|--|----------|
| <b>1. Objectifs .....</b>                              | <b>3</b> |
| <b>1.1 Généraux.....</b>                               | <b>3</b> |
| <b>2. Pré requis.....</b>                              | <b>5</b> |
| <b>3. Programme de formation.....</b>                  | <b>6</b> |
| <b>4. Organisation pédagogique .....</b>               | <b>9</b> |
| <b>4.1 Séquences pédagogiques.....</b>                 | <b>9</b> |
| <b>4.2 Méthodes et évaluation.....</b>                 | <b>9</b> |
| <b>5. Coût et prise en charge de la formation.....</b> | <b>9</b> |

# Glossaire

|  |
|--|
| AFFA : Association Francophone de Femmes Autistes  |
| ESMS : Établissements sociaux et médico-sociaux  |
| FDFA : Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (Femmes handicapées, citoyennes avant tout !) |
| IMM : Institut Mutualiste Montsouris   |
| OCPO : opérateurs de compétences (ex. organismes paritaires collecteurs agréés, OPCA)      |
| PCF : Compte personnel formation   |
| SAPPH : Service d'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap   |
| UNISS : Unité d'Informations et de Soins des Sourds  |
| CEM : Centre d'Education Motrice   |
| IME : Institut Médico-Educatif   |
| IEM : Institut d'Education Motrice   |
| MAS : Maison d'Accueil Spécialisée   |
| FV : Foyer de vie  |
| ARS : Agence Régionale de santé  |
| VAS : Vie amoureuse et sexuelle  |
| VFF : Violences faites aux femmes  |



# 1. Objectifs

## 1.1 Généraux

La formation vise à permettre aux sages-femmes d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles (connaissances théoriques, savoirs-être et savoirs-faire) afin d'intervenir auprès de femmes en situation de handicap pour leur suivi gynécologique de prévention et de dépistage, tout au long de leur vie.

### Contexte et enjeux :

Les données de la littérature montrent que les femmes en situation de handicap ont un moindre accès aux soins courants gynécologiques et obstétricaux en raison de nombreux obstacles : une accessibilité limitée (accessibilité physique aux cabinets médicaux, une expression des besoins parfois difficile...), une situation socio-économique plus défavorisée ayant pour conséquence un moindre recours aux soins, l'offre du territoire, un manque de formation et de connaissance du handicap de la part des professionnels de santé.

L'étude *Handigynéco* a montré que 58% des femmes en situation de handicap ont un suivi gynécologique, ce qui est inférieur à la population générale (77% en 2008). Dans l'étude des soins courants en institution effectuée sur des personnes en situation de handicap, âgées de 20 à 59 ans de l'IRDES, publiée en juin 2015, portant sur 1 924 femmes, 34 % des femmes avaient eu un suivi chez un gynécologue au cours des douze derniers mois.

Des études montrent également que la situation de handicap accroît le risque de violences. En France, 4 femmes en situation de handicap sur 5 subissent des violences et des maltraitances de tout type<sup>1</sup>. En particulier, près de 90% des femmes avec un trouble du spectre de l'autisme subissent ou ont subi des violences sexuelles, dont 47% avant 14 ans<sup>2</sup>. Par ailleurs, 35% des femmes en situation de handicap subissent des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire contre 19% des femmes valides<sup>3</sup>.

Les enjeux de cette formation sont de donner les moyens aux sages-femmes de réaliser des consultations gynécologiques et d'animer des ateliers collectifs auprès de cette population et des professionnels des ESMS, en développant des compétences sur les spécificités du handicap, et en les aidant dans le repérage et l'accompagnement des violences faites aux femmes ; grâce, entre autres, aux outils et à la posture du counseling.

Il s'agit donc de répondre à un objectif de santé publique, et d'améliorer l'insuffisance de suivi gynécologique des femmes en situation de handicap, ce que les résultats de l'étude *Handigynéco en pratique* ont permis de mettre en lumière.

---

1. Résolution du Parlement Européen du 26 avril 2007 sur la situation des femmes handicapées dans l'UE 2006/2277 (INI)

2. Congrès de l'encéphale 2019 - Paris, par le Dr David Gourion, Mme Séverine Leduc et Mme Marie Rabatel.

3. Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne « violence against women an EU-wide survey », 2014 <https://fra.europa.eu/fr/publication/2014/la-violence-legard-des-femmes-une-enquete-lechelle-de-lue-les-resultats-en-bref>

**Objectifs pour les sages-femmes :**

- Développer une compétence complémentaire des sages-femmes en consultation gynécologique de suivi et de dépistage et en animation d'ateliers collectifs notamment sur les thématiques que sont la vie affective, et sexuelle et les violences faites aux femmes.
- Participer à la prévention, au dépistage, à l'accompagnement et à l'orientation des femmes victimes de violences.
- Développer un travail collaboratif et travailler en réseau avec les différents acteurs qui entourent la femme en situation de handicap provenant du médico-social, du sanitaire, de l'associatif.
- Participer au parcours en soins gynécologiques des femmes en situation de handicap.

**Améliorations attendues pour les femmes en situation de handicap :**

- Améliorer l'accès aux soins gynécologiques des femmes en situation de handicap grâce à des consultations de sages-femmes adaptées aux besoins des femmes.
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le droit commun, avec des acteurs de premiers recours que sont les sages-femmes.
- Améliorer la prise en charge des femmes en situation de handicap victimes de violences.
- Permettre aux femmes en situation de handicap, de gagner en autodétermination au regard de leur santé sexuelle, santé génésique et santé gynécologique.

## 1.2 Objectifs opérationnels

**Pratiques professionnelles :**

- Sensibiliser les sages-femmes aux spécificités des différents types de handicap.
- Être capable de réaliser une consultation gynécologique chez une femme en situation de handicap, quel que soit le handicap, accueillie au sein d'un service et établissement médico-social ou à domicile.
- Être capable d'animer un atelier collectif destiné aux usager.es en situation de handicap et aux professionnels de santé des ESMS sur la vie amoureuse, sexuelle et l'intimité, et sur la prévention des violences faites aux femmes.
- Actualiser sa pratique de l'examen gynécologique pour les femmes en situation de handicap.
- Intégrer sa pratique dans le parcours de soins des femmes (travail collaboratif) et dans une logique de gradation des soins afin d'orienter les personnes vers d'autres ressources en fonction des besoins.

**Actualisation des connaissances :**

- Actualiser ses connaissances sur le secteur médico-social, notamment sur les différents types de services et d'établissements médico-sociaux, le rôle des professionnels, les aides et les ressources sur le territoire à mobiliser pour améliorer l'accompagnement et répondre aux besoins des femmes.



- Actualiser/acquérir ses connaissances sur les modes de communication spécifiques à chaque type de handicap.
- Actualiser/acquérir ses connaissances sur les aspects psychologiques et législatifs liés à la sexualité des personnes en situation de handicap.

**Posture professionnelle :**

- Développer des capacités d'accueil, d'écoute en entretien individuel et en animation de groupe (sensibilisation à l'approche du counseling).
- Savoir prévenir, dépister et orienter les femmes victimes de violences, actualiser ses connaissances sur les aspects psychologiques et législatifs, savoir mettre en place un accompagnement coordonné en cas de dépistage de violences.
- Réfléchir à sa position professionnelle en lien avec la thématique de la sexualité : représentation sociétale et personnelle sur la définition de la sexualité dans le monde du handicap.

## 2. Pré requis

Diplôme d'Etat de sage-femme.

Formation en gynécologie (courte ou DU ou DIU de gynécologie) si diplôme antérieur à 2010.



### 3. Programme de formation

La formation est coordonnée par un binôme psychologue/sage-femme avec selon la thématique des intervenants spécifiques.

**Olivier Couder** est psychologue clinicien. Il travaille depuis 1989 avec les personnes en situation de handicap et a animé de nombreuses formations sur le thème de la sexualité, du VIH et du handicap avec différents organismes (CRIPS, APAJH, Médecins du Monde, ENIPSE...)

**Frédérique Perrotte** est sage-femme et a participé aux études Handigynéco et Handigynéco en pratique ainsi qu'à son déploiement au niveau régional. Elle a également collaboré avec Santé BD pour élaborer des fiches « suivi gynécologique et handicap ».

| J1 : La consultation gynécologique en général et pour une femme en situation de handicap en particulier  |   |
|--|---|
| <b>Présentation de la formation et des participants</b>  | Psychologue / Sage-femme                    |
| <b>Appréhender le contexte et les enjeux de la formation</b> : principaux résultats des études <i>Handigynéco</i> et <i>Handigynéco en pratique</i> .  | Sage-femme                                  |
| <b>Retour d'expérience d'une sage-femme du projet <i>Handigynéco en pratique</i></b> : les éléments facilitateurs pour une consultation gynécologique, les outils, les ressources utilisées pour communiquer et l'animation des ateliers collectifs à destination des usagers et des professionnels sur les thèmes de la VAS et des VFF. | Sage-femme                                  |
| <b>Une consultation gynécologique pour les femmes en situation de handicap</b> : focus sur le déroulement, les difficultés et les outils pour l'examen gynécologique.  | Gynécologue                                 |
| <b>Le secteur médico-social</b> : le rôle des professionnels, les différentes structures et les différents types de handicap <b>avec un focus sur les MAS et FAM.</b>  | Directeur ESMS                              |
| <b>Handicap et aspects juridiques</b> : ce qu'il faut savoir sur la tutelle, la curatelle et le recueil du consentement.   | Psychologue / Sage-femme/Assistante sociale |



| J2 : Mise en pratique professionnelle  |                          |
|--|--------------------------|
| <p><b>Handicap et sexualité</b> : norme sociétale et représentations personnelles et professionnelles : comment appréhender ces représentations lors de la consultation et des ateliers ?</p>  | Psychologue / Sage-femme |
| <p><b>Le counseling</b> : un outil d'écoute et une posture à mettre en pratique pour autonomiser les patientes et créer une relation d'aide pour la pratique professionnelle (consultation gynécologique et animation d'ateliers).</p> | Psychologue/Sage-femme   |
| <p><b>Jeux de rôles</b> : mise en situation en consultation et dans l'animation des ateliers afin de se sentir à l'aise avec les différents types de handicap en avec les outils du counseling et de l'empowerment.</p>                | Psychologue / Sage-femme |



| J3 : Ressources sur le terrain : offre de soins et ressources associatives  |                              |
|---|------------------------------|
| <b>Offre de soins sur le territoire</b> : identification des ressources en gynécologie et dans le champ du handicap, coordination du parcours dans une logique de gradation des soins et connaissance des réseaux existants | Sage-femme                   |
| <b>Violences Faites aux Femmes</b> : définition, repérage, signalement, accompagnement et orientation, conséquences sur le handicap. Echanges autour de cas cliniques   | Sage-femme                   |
| <b>Regard sur le polyhandicap</b> : définition, besoins spécifiques mis en avant dans l'étude <i>Handigynéco en pratique</i> et comment y répondre  | Cadre de santé MAS           |
| <b>Service d'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap (SAPPH)</b> : missions et ressources mobilisables par les sages-femmes  | Coordinatrice du SAPPH       |
| <b>Vulnérabilités des femmes porteuses de troubles du spectre de l'autisme et outils utilisés en consultation gynécologique</b>   | Membre de l'association AFFA |
| <b>Focus sur le handicap sensoriel</b> : femmes sourdes /malentendantes<br>Ressources de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière et de la Maison des femmes CASAVIA   | Sage-femme                   |
| <b>Les actions de l'association Femmes pour le Dire Femmes pour Agir (FDFA) sur les Violences faites aux femmes</b> : accueil téléphonique, permanence et ateliers  | Membre de l'association      |
| <b>La Consultation d'Information, de Conseils et d'Orientation des femmes</b> , enceintes ou avec un désir d'enfant, suivies pour troubles psychiques de l'hôpital Sainte Anne (CICO)                                       | Psychiatre                   |
| <b>Boîte à outils</b> : ressources pour le suivi gynécologique (annuaire, handiconsult), aide à la communication, adaptation des examens cliniques en fonction du handicap  | Sage-femme                   |
| <b>Conclusion de la formation</b>   | Psychologue / Sage-femme     |



## 4. Organisation pédagogique

### 4.1 Séquences pédagogiques



Durée de la formation : 3 journées consécutives + 1\* journée à distance :

| <b>Matin<br/>de 9 heures à 12 h 30</b>  | 1 heure<br>de pause<br>déjeuner | <b>Après-midi<br/>de 13 h 30 à 17 h 30</b>  |
|---|---------------------------------|---|
| 3 h 30 de face à face dont :<br>- 15 mn de pause<br>- 15 à 20 mn d'échange et conclusion de journée |                                 | 4 heures de face à face dont :<br>- 15 mn de pause<br>- 15 à 20 mn d'échange et conclusion de journée |

(\* ) La quatrième journée sera consacrée aux retours d'expérience

### 4.2 Méthodes et évaluation

Formation en présentiel

Méthodes utilisées :

- Apprentissages théoriques, Power Point (recommandations de suivi en matière de gynécologie, de repérage des VFF, cadre réglementaire et légal).
- Échange et analyse de pratique : identités professionnelles (spécificités de la sage-femme et dans le champ médico-social).
- Mise en situation et jeux de rôle pour mener une consultation.

Un livret est remis à chacun des stagiaires à l'issue de la formation ainsi qu'une clés USB avec les différentes ressources et outils.

## 5. Coût et prise en charge de la formation

- Dispositifs de prise en charge conventionnel (CPF, OPCO...),
- Prise en charge directe des frais de formation dans le cadre d'une convention avec l'ARS IDF dans laquelle la sage-femme s'engage à intervenir dans au moins un ESMS dans l'année suivant la formation.

En ce qui concerne les prises en charge pour les libéraux, le site du fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux (FIF PL) en indiquent les critères :

<https://www.fifpl.fr/procedures-de-prise-en-charge>

<https://www.fifpl.fr/sites/default/files/documents/criteres/8690DS.pdf>



Les professionnels libéraux peuvent également prétendre à un crédit d'impôt, dont les conditions sont précisées ici :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23460>

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation par le ou les dirigeants de l'entreprise (dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise, soit 406 € pour 2020) par le taux horaire du Smic.